

# Règlement du jeu concours

## *La Cuisine en Rose : Panier d'Automne*

### Article 1 : Organismes

L'AIRE cancers du CHRU de Lille, dispositif d'accompagnement des personnes atteintes de cancers et d'information sur la prévention et les dépistages, situé à l'Hôpital Claude Huriez, Rue Michel Polonovski 59037 LILLE Cedex, et l'Association pour le Dépistage des Cancers dans le Nord (ADCN), situé 123 rue de Condé 59 000 LILLE, organisent dans le cadre d'Octobre Rose, mois de mobilisation nationale en faveur du dépistage du cancer du sein, un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « La Cuisine en Rose : Panier d'Automne ».

Ce jeu concours s'organise en partenariat avec le magasin Zodio de Villeneuve d'Ascq et la mutuelle SMH.

### Article 2 : Durée et principe du jeu concours

**2.1.** Ce jeu concours a pour objectif de contribuer à la promotion du dépistage du cancer du sein dans le cadre d'Octobre Rose. Il se déroulera du samedi 1<sup>er</sup> octobre au samedi 5 novembre 2016 inclus.

**2.2.** Le principe est le suivant : chaque participant propose une recette relevant de sa création, que lui inspirent les fruits et légumes qui composent notre panier d'automne. Deux catégories sont ouvertes : **salée** (entrée / plat) et **sucrée** (dessert).

La recette doit contenir au minimum :

- **2 ingrédients** issus du panier de produits imposés pour les **recettes salées** (légumes et/ou fruits) ;
- **1 ingrédient** issu du panier de produits imposés pour les **recettes sucrées** (légume ou fruit).

Le participant a le choix d'utiliser tous les autres ingrédients qu'il souhaite pour réaliser sa recette, en complément du ou des ingrédients issus du panier de produits imposés.

Le panier d'automne est composé des produits locaux et de saison suivants :

Pour les légumes : Aubergine, Betterave, Blette, Brocoli, Carotte, Céleri, Champignons, Choux (choux fleurs, choux verts, choux rouges, etc...), Courges (potiron, potimarron, butternut, etc...), Cresson, Epinard, Fenouil, Haricots, Panais, Poireau, Pomme de terre, Topinambour, Cardon, Endive, Navet.

Pour les fruits : Châtaigne, Coing, Figue, Noisette, Noix, Poire, Pomme, Prunes, Raisin.

**2.3.** Pour participer, chaque candidat doit compléter le dossier de participation composé du bulletin d'inscription et de la fiche recette, en indiquant la catégorie choisie.

Ces documents sont disponibles et téléchargeables sur le site internet de l'AIRE cancers (<http://airecancers.chru-lille.fr>), dans la rubrique Actualités/Événements et sur le site de l'ADCN (<http://www.adcn.fr>).

Ils sont à renvoyer accompagnés d'une photo de la recette réalisée, **au plus tard le dimanche 23 octobre 2016** :

- Soit par mail à : [aire.cancer@chru-lille.fr](mailto:aire.cancer@chru-lille.fr) et [virginie.vanseveren@gmail.com](mailto:virginie.vanseveren@gmail.com) (photo format JPG de maximum 3 Mo)
- Soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) à :

AIRE cancers  
Hôpital Claude Huriez  
Rue Michel Polonovski  
59037 LILLE Cedex

Tout dossier de participation incomplet ou déposé après la date limite sera automatiquement rejeté et la participation du candidat invalidée.

**2.4.** Une pré-sélection de 20 recettes (10 recettes salées et 10 recettes sucrées) sera faite en s'appuyant sur les critères suivants :

- Utilisation d'au minimum 2 ingrédients issus du panier de produits imposés pour les recettes salées, et d'1 ingrédient pour les recettes sucrées ;
- Originalité de la recette ;
- Equilibre nutritionnel ;
- Utilisation de produits locaux et de saison (en dehors de ceux issus du panier) ;
- Esthétisme de la photographie.

**2.5.** Les 20 candidats retenus seront invités à apporter leur recette matérialisée pour dégustation par les membres du jury, le samedi 5 novembre de 14h à 17h, dans la cuisine du Magasin Zodio, situé CC Heron Parc, Avenue de l'avenir, 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ. Les participants auront la possibilité de réchauffer leur plat/dessert et de dresser l'assiette sur place.

Pour chaque catégorie, le jury établira un classement des recettes selon une grille de notation proposée par les organisateurs. La grille de notation prendra notamment en compte les critères suivants :

- Appréciation gustative générale (équilibre des saveurs et des textures) ;
- Créativité de la recette ;
- Dressage et esthétisme du plat/dessert ;
- Utilisation de produits locaux et de saison (en dehors de ceux issus du panier) ;
- Equilibre nutritionnel.

A l'issue du classement, les 3 meilleures recettes de la catégorie salée, et les 3 meilleures recettes de la catégorie sucrée seront sélectionnées. Le jury est souverain dans la désignation des gagnants. Toute réclamation tenant à la notation des jurés est irrecevable.

**2.6.** Le jury sera composé de :

- M. Florent LADEYN, Chef cuisinier du Bloempot et de l'Auberge du Vert-Mont (Président du jury) ;
- Un membre de l'équipe de Zodio ;
- Mme Céline DEVAUX, Coordinatrice de l'Aire cancers ;
- Un membre du personnel de l'ADCN ;
- Un représentant de la mutuelle SMH ;
- Une diététicienne du CHRU.

Si l'un des membres du jury se trouvait dans l'impossibilité de participer au concours (maladie, accident, etc.), l'AIRE cancers et l'ADCN ont la possibilité de le remplacer par la personne de leur choix.

### **Article 3 : Calendrier/Déroulement du concours**

Le calendrier du concours est le suivant :

- Samedi 1<sup>er</sup> octobre : ouverture du jeu concours.
- Dimanche 23 octobre : date limite d'inscription.
- Vendredi 28 octobre : information des 20 candidats sélectionnés pour la finale et publication de la liste sur les sites de l'AIRE cancers (<http://airecancers.chru-lille.fr>), de l'ADCN (<http://www.adcn.fr>) et des partenaires de l'évènement : le magasin Zodio et la mutuelle SMH.
- Samedi 5 novembre de 14h à 17h, jour de la finale : dégustation des recettes, classement des candidats par le jury et remise des prix.

## **Article 4 : Modalités de participation**

Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique et majeure résidant dans le département du Nord, et/ou salariée du CHRU de Lille, à l'exception des organisateurs et des membres du jury.

Sont exclues les personnes issues ou suivant une formation professionnelle en cuisine, hôtellerie ou dans toute discipline s'y rapportant, ainsi que les personnes exerçant à titre professionnel une fonction dans le domaine de la cuisine, de l'hôtellerie ou dans toute autre discipline s'y rapportant.

Les candidats peuvent concourir dans chacune des deux catégories. Toutefois, une seule de leurs recettes sera retenue.

Le participant s'engage à déposer une recette créée par ses soins. L'AIRE cancers et l'ADCN ne peuvent être tenus pour responsables d'éventuels plagias.

La participation au jeu concours est gratuite et sans obligation d'achat. Cependant, les frais occasionnés pour l'achat des ingrédients, pour du matériel ou tous frais annexes nécessaires à l'élaboration de la recette sont à la charge du participant. Il en est de même pour les frais de déplacement occasionnés pour se rendre à la finale et à la remise des prix.

## **Article 5 : Dotations**

Les prix qui seront attribués ne pourront en aucune façon être réclamés sous une autre forme que celle décrite dans ce présent règlement.

Les noms des gagnants seront publiés sur le site internet de l'AIRE cancers (<http://airecancers.chru-lille.fr>), de l'ADCN (<http://www.adcn.fr>) et des partenaires de l'évènement : le magasin Zodio de Villeneuve d'Ascq et la mutuelle SMH.

Les gains seront distribués le jour de la remise des prix.

Sont à gagner, pour chacune des catégories (salée et sucrée) :

- 1<sup>er</sup> prix : un déjeuner pour 2 personnes au restaurant du Chef Florent Ladeyn « Le Bloempot » (valeur : 50 €).
- 2<sup>ème</sup> prix : un bon d'achat chez Zodio (valeur : 40 €).
- 3<sup>ème</sup> prix : un livre de cuisine du Chef Liguori LECOMTE (valeur : 9,95 €).
- Du 4<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> prix : un tablier imprimé sur la thématique du dépistage.

## **Article 6 : Responsabilités**

L'AIRE cancers du CHRU de Lille et l'ADCN se réservent le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler ce concours pour toute raison indépendante de leur volonté, sans qu'ils n'encourent une quelconque responsabilité. Le CHRU et l'ADCN détiennent le droit de poursuivre en justice quiconque aura

fraudé ou tenté de le faire. Ils se réservent enfin le droit de remplacer toute dotation qui leur serait indisponible par une autre dotation de valeur équivalente.

## **Article 7 : Acceptation et consultation du règlement**

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants, et son application par les organisateurs. Ce règlement est accessible à partir des sites de l'AIRE cancers (<http://airecancers.chru-lille.fr>) et de l'ADCN (<http://www.adcn.fr>) et peut être envoyé à toute personne qui en fait la demande auprès de l'AIRE cancers par téléphone au 03 20 44 40 21 ou par courrier à :

AIRE cancers  
Hôpital Claude Huriez  
Rue Michel Polonovski  
59037 LILLE Cedex

## **Article 8 : Droits de propriété**

Le participant accepte que son prénom, sa recette, la photo de sa recette et toute photo prise lors de la remise des prix soient reproduits sur :

- les sites internet <http://airecancers.chru-lille.fr> et <http://www.adcn.fr>,
- les sites de leurs partenaires le magasin Zodio de Villeneuve d'Ascq et la mutuelle SMH,
- ainsi que sur tous les autres supports de communication de l'AIRE cancers du CHRU et de l'ADCN (page Facebook etc.), sans limitation de durée.

## **Article 9 : Informations nominatives**

Toutes les informations que les participants communiquent dans le bulletin d'inscription sont destinées à l'AIRE cancers du CHRU de Lille et à l'ADCN, responsables du traitement dans le cadre du présent jeu concours. Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, le fichier informatique généré par les participations au jeu a fait l'objet d'une déclaration. Les participants peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant, en écrivant à AIRE cancers, Hôpital Claude Huriez, Rue Michel Polonovski, 59035 Lille Cedex.

Fait à Lille,  
le 31 août 2016